

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 12 juin 2019 à 18h30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin                      Siège #2 - André Roy  
Siège #3 - Robert Lessard                    Siège #4 - Yvan Paré  
Siège #5 - Michel Marcoux                  Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1                    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**137-06-2019**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour,

il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1** - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement N° 72-2019 - Abrogeant le règlement N° 71-2019 décrétant une dépense de 1 646 995 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc-égouts et de voirie de la 2e Avenue Est

**4.2** - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt N° 73-2019 / Décrétant une dépense et un emprunt de 1 596 430 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 2e Avenue Est à Saint-Martin (incluant le Chemin de la Polyvalente)

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

138-06-2019

**4.1 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement N° 72-2019 -  
Abrogeant le règlement N° 71-2019 décrétant une dépense de 1 646  
995 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc-égouts et de voirie  
de la 2e Avenue Est**

Je, André Roy, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement N° 72-2019 "**Règlement abrogeant le règlement N° 71-2019 décrétant une dépense de 1 646 995 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc, égouts et de voirie de la 2e Avenue Est**" et que cedit projet de règlement N° 72-2019 est déposé en même temps que le présent avis de motion.

ADOPTÉE

139-06-2019

**4.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt N° 73-  
2019 / Décrétant une dépense et un emprunt de 1 596 430 \$ pour  
des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 2e Avenue Est à  
Saint-Martin (incluant le Chemin de la Polyvalente)**

Je, André Roy conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement N° 73-2019 "**Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 1 596 430 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 2e Avenue Est ( incluant le Chemin de la Polyvalente)**" que je dépose un projet de règlement N° 73-2019 à cet effet.

ADOPTÉE

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Morin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 6h40.

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Éric Giguère  
Maire

---

Brigitte Quirion  
Directrice générale & secrétaire-trésorière